



Levee caution avec retrait actionnariat

Par **budia**, le **19/11/2010** à **14:41**

Bonjour,

Actionnaire minoritaire, licencié économique, caution bancaire sur l'un des emprunts de l'entreprise, j'ai l'accord verbal de la banque pour la levée de caution à partir du moment où je ne suis plus actionnaire. Or depuis mon licenciement le gérant fait le mort pour finaliser les choses du point de vue juridique. Que faire ? Merci.